



**Europäisches  
Patentamt**

**European  
Patent Office**

**Office européen  
des brevets**

**Europäische  
Eignungsprüfung**

**European  
qualifying examination**

**Examen européen de  
qualification**

Prüfungssekretariat

Examination Secretariat

Secrétariat d'examen

## EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2000

### EPREUVE D - PARTIE I

CETTE ÉPREUVE CONTIENT :

- \* QUESTIONS I À I-I 2000/DI/F/1-5
  
- \* ANNEXE - CALENDRIERS POUR 1999 ET 2000 AVEC  
INDICATION DES DATES AUXQUELLES L'UN AU MOINS DES  
BUREAUX DE RÉCEPTION DE L'OEI) NE SERA PAS OUVERT  
POUR RECEVOIR LE DÉPÔT DES PIÈCES 2000/DI/F/6-7

45 % DES POINTS CONSTITUANT LA NOTE POUR L'ÉPREUVE D SONT CONSACRÉS  
À LA PARTIE I ET 55 % À LA PARTIE II.

**Question 1 (2 points)**

Des tiers peuvent-ils consulter le dossier d'une demande internationale publiée pour laquelle l'examen préliminaire international est effectué devant l'OEB?

**Question 2 (4 points)**

Vous représentez le titulaire du brevet dans une procédure de recours sur opposition. Il y a quelques mois, le seul opposant, qui est aussi le seul requérant, a introduit dans cette procédure un document destructeur de nouveauté à tous les égards. Récemment toutefois, il a contre toute attente retiré son opposition. Votre client voudrait maintenant savoir s'il doit s'attendre à la révocation de son brevet. Que lui répondez-vous?

**Question 3 (3 points)**

Une entreprise argentine dépose valablement une demande de brevet en Argentine. Elle donne comme instruction à un mandataire en brevets européens en Espagne de déposer une demande européenne identique, en revendiquant la priorité de la demande argentine. Une copie de la demande argentine est jointe.

Où le conseil en brevets espagnol peut-il déposer la demande européenne, et ce dans quelle(s) langue(s)?

**Question 4 (4 points)**

Le 5 mai 1998, une demande internationale a été déposée aux Etats-Unis en revendiquant une priorité du 5 mai 1997. L'USPTO a établi le rapport de recherche internationale. La brochure contenant le rapport de recherche internationale a été publiée le 5 novembre 1998.

Il n'a pas été demandé d'examen préliminaire international et la demande est entrée le 5 février 1999 dans la phase régionale devant l'OEB. Le rapport complémentaire de recherche a été publié le 1er septembre 1999.

Jusqu'à quelle date au plus tard était-il possible de présenter la demande d'examen sans payer de surtaxe?

**Question 5 (3 points)**

Pour une demande de brevet européen, la division d'examen a notifié conformément à la règle 51(4) CBE le texte de la demande dans lequel elle envisage de délivrer le brevet européen. Le mandataire agréé a été chargé par son client : d'apporter quelques modifications au texte de la demande dans lequel l'OEB propose de délivrer le brevet et de déposer en tout cas une demande divisionnaire européenne pour l'objet d'une sousrevendication.

- a) Si la division d'examen accepte sans réserve les modifications proposées, une nouvelle notification sera-t-elle établie conformément à la règle 51(4) CBE ?
- b) Jusqu'à quelle date au plus tard la demande divisionnaire européenne doit-elle être déposée?

**Question 6 (4 points)**

Quelle sera la date de dépôt qui sera accordée à la demande dans les situations suivantes ? Dans chaque cas, il est fait usage de la requête en délivrance de l'OEB (formulaire 1001), et les pièces sont directement produites auprès de l'OEB à Munich le 1er mars 2000.

- a) La demande, qui est déposée en anglais, se compose d'une description de l'invention et de dessins, mais ne comporte aucune revendication. Un jeu de revendications est déposé pour cette demande le 21 mars 2000.
- b) La description, les revendications et les dessins ont été déposés avec toutes les pièces en allemand, à l'exception du texte figurant dans les dessins, en l'occurrence des diagrammes de programme d'ordinateur, qui était en anglais. Les dessins de remplacement accompagnés du texte des diagrammes en allemand ont été déposés le 20 mars 2000.
- c) La description, les revendications et les dessins ont été déposés par un demandeur letton en langue lettone. La traduction de l'ensemble des pièces en allemand a été produite le 17 mars 2000.

**Question 7 (5 points)**

Le 12.11.1999, vous recevez un appel téléphonique d'une entreprise suisse qui vous demande de la représenter devant l'OEB. Aucun mandataire n'a été constitué auparavant. Le client vous informe qu'il a formé une opposition à l'encontre d'un brevet européen et qu'à l'issue de la procédure orale qui a eu lieu le 11.11.1999, la division d'opposition a prononcé la décision de rejeter l'opposition. Le client a l'intention de former un recours contre cette décision. Une semaine plus tard, vous produisez auprès de l'OEB le document par lequel vous êtes constitué(e) mandataire. L'OEB le reçoit le 23.11.1999.

Le 03.3.2000, vous recevez une lettre de votre client vous informant qu'entre-temps il a reçu la décision écrite de l'OEB de rejeter l'opposition. La décision, qui est datée du 03.12.1999, est jointe à la lettre. Par ailleurs, il vous demande de former le recours. Il vous explique qu'en raison du surcroît d'activités qui a précédé Noël et de ses vacances d'hiver, il avait oublié de vous envoyer la décision.

Un recours peut-il encore être valablement formé?

### Question 8 (7 points)

Votre client vous a donné pour instruction de surveiller la demande EP déposée par un concurrent le 16.03.98 et revendiquant la priorité d'une demande JP antérieure déposée le 18.03.97. Le rapport de recherche ne cite que des documents "A". Vous avez récemment découvert, en consultant le dossier, qu'il n'a été produit ni la traduction de la demande antérieure dans l'une des langues officielles de l'OEB, ni une déclaration confirmant l'identité du texte de la demande JP antérieure avec celui de la demande EP. Vous relevez également que la demande EP contient plus de texte que la demande JP antérieure et qu'il n'a pas encore été répondu à la première notification selon l'article 96(2) CBE.

Votre client vient juste de prendre connaissance d'un article publié le 24.06.97 qui décrit à l'identique l'objet de la demande EP de son concurrent. Il vous demande de vérifier la pertinence de cet article à la lumière de la demande JP antérieure.

- a) De quelle façon procéderiez-vous, si votre client vous charge d'obtenir le plus rapidement possible une traduction de la demande JP antérieure sans payer les frais de traduction ?
- b) Pensez-vous que cette façon de procéder est la meilleure dans l'intérêt de votre client ?

### Question 9 (4 points)

Un nouveau client vous informe qu'il a une opposition en instance à l'encontre du brevet européen d'un concurrent. La revendication 1 de ce brevet tel que délivré contient une limitation à une plage de paramètre donnée pertinente qui apporte une contribution technique à l'objet revendiqué et qui a été introduite au cours de la procédure de délivrance par modification de la revendication 1 telle que déposée initialement.

Dans l'acte d'opposition, votre client a démontré que la plage de paramètre qui a été introduite ne figurait pas dans la demande telle que déposée et que le remplacement de ladite caractéristique n'y trouvait aucun fondement. Il vous demande qu'elle sera l'issue probable de la procédure d'opposition.

### Question 10 (5 points)

La mention de la délivrance du brevet européen de votre client a été publiée le 26.05.99. En même temps, le fascicule du brevet européen contenant la description et un jeu de revendications en anglais accompagné d'une traduction des revendications en français et en allemand a été publié.

Aucune opposition n'a été formée. Aujourd'hui (05.04.2000), votre client vous informe qu'il vient juste de constater une erreur manifeste dans la traduction française des revendications déposée à l'OEB, à savoir qu'une des revendications a été omise.

Il vous demande si cette erreur peut être corrigée devant l'OEB.

**Question 11 (4 points)**

Le déposant d'une demande PCT a reçu une opinion écrite défavorable datée du 20 décembre 1999 selon la règle 66.2 PCT. Un délai de trois mois pour la réponse était donnée. La demande PCT a été déposée à l'OEB le 16 février 1998 et ne revendiquait pas de priorité.

Le déposant vous contacte aujourd'hui (05.04.2000) car il craint que sa demande soit rejetée et vous demande de déposer des modifications et des arguments répondant aux objections de l'examineur.

Quel conseil pouvez-vous donner à votre client?

# 1999

## COMMUNICATIONS DE L'OFFICE EUROPEEN DES BREVETS

Communiqué du Président de l'Office européen des brevets, en date du 17 septembre 1998, relatif aux jours de fermeture des bureaux de réception de l'OEB en 1999

1. Conformément à la règle 85(1) CBE, les délais qui expirent un jour où l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB n'est pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces (jours de fermeture) sont prorogés jusqu'au premier jour suivant où tous les bureaux de réception sont ouverts pour recevoir ce dépôt et où le courrier normal est distribué.

Les bureaux de réception de l'OEB à Munich, à La Haye et à Berlin ne seront ouverts ni le samedi ni le dimanche pour recevoir le dépôt des pièces. Les autres jours de fermeture au cours de l'année 1999 sont énumérés dans la liste ci-après.

<b>JANVIER</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>FEVRIER</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	<b>MARS</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
<b>AVRIL</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	<b>MAI</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>JUIN</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
<b>JUILLET</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>AOÛT</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>SEPTEMBRE</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
<b>OCTOBRE</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>NOVEMBRE</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	<b>DECEMBRE</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Tage/Days/Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.1999	x	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.1999	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	02.04.1999	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	05.04.1999	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête National	30.04.1999		x	
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.1999		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	13.05.1999	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	24.05.1999	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	03.06.1999	x		
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.1999	x		
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël	24.12.1999	x	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.1999	x	x	x

2000

Annexe

**COMMUNICATIONS DE L'OFFICE EUROPEEN DES BREVETS**

**Communiqué du Président de l'Office européen des brevets, en date du 30 septembre 1999, relatif aux jours de fermeture des bureaux de réception de l'OEB en 2000**

1. Conformément à la règle 85(1) CBE, les délais qui expirent un jour où l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB n'est pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces (jours de fermeture) sont prorogés jusqu'au premier jour suivant où tous les bureaux de réception sont ouverts pour recevoir ce dépôt et où le courrier normal est distribué.

2. Les bureaux de réception de l'OEB à Munich, à La Haye et à Berlin ne seront ouverts ni le samedi, ni le dimanche, pour recevoir le dépôt des pièces. Les autres jours de fermeture au cours de l'année 2000 sont énumérés dans la liste ci-après.

<p><b>JANVIER</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31</p>	<p><b>FEVRIER</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29</p>	<p><b>MARS</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31</p>
<p><b>AVRIL</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30</p>	<p><b>MAI</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31</p>	<p><b>JUIN</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30</p>
<p><b>JUILLET</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31</p>	<p><b>AOÛT</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31</p>	<p><b>SEPTEMBRE</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30</p>
<p><b>OCTOBRE</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31</p>	<p><b>NOVEMBRE</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30</p>	<p><b>DECEMBRE</b> D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31</p>

Tage/Days/Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
EPA geschlossen - EPO closed - OEB fermé	03.01.00	x	x	x
EPA geschlossen - EPO closed - OEB fermé	04.01.00	x	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.00	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	21.04.00	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	24.04.00	x	x	x
Maifeiertag - May Day - Fête du travail	01.05.00	x	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.00		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	01.06.00	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	12.06.00	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	22.06.00	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.00	x		
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.00	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.00	x		
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.00	x	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.00	x	x	x